

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **68 (1942)**

Heft 13

PDF erstellt am: **29.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

composants des albumines animales sont en effet reconnus comme indispensables pour la croissance et l'entretien des êtres vivants. Nourrissons des animaux jeunes avec la seule zéine du maïs, albumine caractéristique du grain de cette graminée, ou avec de la gélatine (comme cela fut proposé en France, il y a plus d'un siècle, pour la population lors du blocus britannique), et l'on assiste au dépérissement de l'être qui élimine plus d'azote qu'il n'en reçoit et « fond » littéralement. Notons que ces faits se constatent même si le régime est par ailleurs parfaitement équilibré. Pour faire remonter la courbe de poids, il suffit de prévoir la distribution de quantités relativement faibles d'albumines apportant du tryptophane ou de la lysine. L'alimentation strictement fruitarienne ou végétarienne (non lacto-végétarienne) peut conduire à des mécomptes et à des désastres organiques dans les cas courants si on l'érige en système permanent. La variété du régime et l'adjonction de produits animaux à l'apport végétal assure contre de tels désagréments en procurant la couverture protectrice nécessaire en albumines de qualité.

Les éléments minéraux dont l'être vivant a besoin sont légion, et l'on peut facilement passer, dans l'examen de cette question, des grandes carences minérales (chaux, fer, magnésium) aux carences en éléments agissant à très faibles doses (cuivre, bore, iode, etc.). Ce sont là des chapitres nullement nouveaux de la science contemporaine dont l'étude est reprise un peu partout par suite du rationnement. La chaux indispensable, comme le phosphore, à la formation de la charpente osseuse de l'enfant et à son entretien chez l'être adulte, est fournie pour les trois quarts par les produits laitiers dont l'importance éclate ainsi aux yeux du profane. Il faut 1 gr de phosphore et 0,8 gr de calcium par jour, pour une ration de 3000 calories destinées à l'adulte. Ce nombre de 0,8 gr *pro die* est un minimum au-dessous duquel il n'existe plus de marge de sécurité véritable. Si l'apport calcique diminue pour atteindre 0,5 gr, le squelette sert de réservoir de chaux et s'affaiblira considérablement au point que sa solidité en sera compromise. Ce phénomène peut se rencontrer non seulement chez l'espèce humaine, mais aussi chez l'animal, la vache par exemple. Le phosphore est répandu dans la nature de telle façon que sa carence est moins à craindre; le règne végétal en fournit d'appréciables quantités, plus de 50 % de la quantité totale nécessaire. Quant au manque de fer il produit l'anémie ferriprive, chez l'enfant en bas âge, qui épuise en 6 mois environ ses réserves hépatiques de fer accumulées lors de la naissance. Un régime approprié, varié et riche en tous facteurs protecteurs est donc indispensable. Le pain complet et la farine intégrale apportent du fer en proportions notables par rapport au pain blanc et à la farine très blutée, de sorte que notre pain à plus de 85 % de taux d'extraction est un bienfait à mettre sur le compte du rationnement !

Les vitamines, facteurs accessoires de l'alimentation, doivent être mises à leur vraie place. Il ne convient pas d'exagérer leur importance, ni de minimiser les effets de leur absence. Découvertes et synthétisées, il y a peu d'années, il est logique qu'elles excitent la curiosité des foules par leur caractère de nouveauté. Leur absence complète provoque des maladies nettes, dangereuses, les avitaminoses, rarement isolées mais associées à d'autres manifestations morbides. Fait pratiquement intéressant, une carence alimentaire n'est pas forcément à l'origine d'une avitaminose; il se peut que la ration soit déséquilibrée à tel point qu'elle engendre l'état de carence dans toute sa force. La démonstration la plus éloquente en est fournie par le bériberi répandu chez les mangeurs impénitents de riz décortiqué d'Extrême-Orient, chez les alcooliques dont les troubles sont d'origine caren-

tielle, chez les personnes atteintes de troubles digestifs, etc.

L'origine des carences est très complexe et le médecin seul peut les diagnostiquer avec netteté. Il est intéressant de savoir, par exemple, que la dose de vitamines empêchant l'apparition de la maladie classique (scorbut, bériberi) est de beaucoup inférieure à celle assurant la plénitude de la santé. Il suffit d'un surmenage, d'une fatigue un peu accusée, d'une intoxication ou d'une infection pour que la carence apparaisse. De même, certaines modifications des méthodes d'hygiène ou d'alimentation peuvent conduire à des troubles morbides inattendus. C'est ainsi que le fait d'avoir obligé à se vêtir davantage les enfants des peuplades tropicales a causé l'apparition du rachitisme, simplement parce que le soleil n'avait plus accès à la peau des individus précarescés en chaux et manquant dès lors de vitamine D. Chez les Lapons, l'introduction d'aliments glucidiques purifiés, inconnus auparavant, a également eu pour conséquence une altération de la santé, se marquant par l'apparition d'un très fort pourcentage de caries dentaires. Cette affection qui est la traduction d'un trouble général du métabolisme est sans doute, dans ce cas et beaucoup d'autres encore (cf. les travaux de Roos, Price, Pedersen, Waugh, etc.), la résultante d'un apport vitaminique et minéral insuffisant et d'une erreur d'hygiène alimentaire. Une carence primaire en certaine vitamine (lactoflavine spécialement) peut entraîner, par répercussion, des carences secondaires en d'autres substances de cet ordre, *par suite du dérèglement du mécanisme de l'absorption intestinale*. Il n'est donc pas exagéré de dire, ainsi qu'on le fait très souvent, que le défaut d'aliments protecteurs peut avoir des conséquences défavorables pour le maintien d'un bon état de nutrition et que les carences portent généralement sur plusieurs facteurs à la fois et non sur un seul.

Les autorités veillent et les parents doivent, dans le giron familial, apporter tous leurs soins à éviter que dans les échanges alimentaires, minéraux et vitaminiques, il reste un découvert, surtout chez l'enfant et chez les personnes prédisposées, de par leur constitution et leur état général, à être mal approvisionnées. Le rationnement alimentaire n'est pas en lui-même une cause de troubles, s'il est appliqué dans un cadre dont les limites ne soient pas trop étroites, étant réservée l'opinion qui prévaut aujourd'hui partout que les précarescences sont plus répandues que la sous-alimentation et les carences proprement dites.

C'est donc bien plus par une étude attentive des données du problème alimentaire que par une attitude passive ou désabusée, que l'on fera face aux difficultés et qu'on en évitera les effets.

SOCIÉTÉ SUISSE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES

Communiqué du Secrétariat.

Les comptes de la Société pour l'année 1941 et le rapport de gestion seront adressés *au courant de la semaine prochaine* aux membres de la Société, avec prise en remboursement de la cotisation pour 1942 du montant de Fr. 15.— ou Fr. 7.50 pour les membres âgés de moins de 30 ans. Pour éviter toute rumeur, nous attirons spécialement l'attention de nos membres sur le fait qu'il s'agit de la cotisation pour la Caisse centrale et non pas de celle de leur section.

Les intéressés sont priés de ne pas laisser retourner le recouvrement faute d'instructions données à leur entourage. On

peut s'acquitter aussi, en cas d'absence, par versement au compte de chèques postaux VIII/5594, Zurich.

Les changements d'adresses doivent être transmis au Secrétariat aussi tôt que possible.

Zurich, le 16 juin 1942.

Le Secrétariat.

Extrait du procès-verbal de la séance du Comité central du 24 avril 1942.

1. Etat nominatif.

Admission de nouveaux membres.

Par voie de circulation du 27 mars au 10 avril 1942 ont été admis :

			Section
Adam W.	Architecte	Soleure	Soleure
Burkhard C.	Architecte	Granges	Soleure
Jost F.	Architecte	Olten	Soleure
Moser O.	Architecte	Dornach	Soleure
Müller Th.	Architecte	Granges	Soleure
Schiëpp J.	Architecte	Olten	Soleure
Jaeggi W.	Ing. civil	Soleure	Soleure
Salzmann E.	Ing. civil	Soleure	Soleure
Salzmann H.	Ing. civil	Soleure	Soleure
Scholer A.	Ing. civil	Olten	Soleure

Dans sa séance du 24 avril 1942 le Comité central a admis :

Ambühl H.	Ing. méc.	Baden	Argovie
Flury Max	Ing. méc.	Berne	Berne
Dumas F.	Architecte	Romont	Fribourg
Clément P.	Ing. électr.	Fribourg	Fribourg
Oberson M.	Ing. électr.	Romont	Fribourg
Joye Joseph	Géomètre	Fribourg	Fribourg
Schouwey C.	Géomètre	Fribourg	Fribourg
Branger Andreas	Ing. civil	Coire	Grisons
Billeter M.	Architecte	Neuchâtel	Neuchâtel
Schenker Max	Ing. civil	Neuchâtel	Neuchâtel
Flisch Emil	Architecte	Olten	Soleure
Carrard Pierre	Ing. civil	Bex	Vaud
Deshusses F.	Ing. méc.	Lausanne	Vaud
Froidevaux A.	Ing. électr.	Lucerne	Waldstätte
Hauri Markus	Ing. méc.	Lucerne	Waldstätte
Zollinger Max	Architecte	Zürich	Zürich
Bechler H.-C.	Ing. électr.	Zürich	Zürich
Bueche J.-P.	Architecte	Saint-Imier	membre isolé

Réadmission :

Genoud A.	Architecte	Fribourg	Fribourg
-----------	------------	----------	----------

Décès :

Spengler Friedrich	Ing. civil	Bâle	Bâle
Mörkofer Oskar	Architecte	Romanshorn	Thurgovie
Zoppi Alfonso	Ing. civil	Bellinzona	Tessin
Amiet Max	Ing. électr.	Bussigny	Vaud
Arnold K.	Ing. civil	Herrliberg	Zürich
Schmid Walter	Ing. méc.	Zürich	membre isolé

2. Economie des matériaux de construction.

Le comité central examine la situation actuelle du marché de la construction et décide d'étudier le problème de l'économie des matériaux de construction avec la Société suisse des Entrepreneurs. Le cas échéant, une démarche commune sera entreprise auprès des autorités fédérales.

3. Création de possibilités de travail.

Le Comité central prend connaissance des discussions en cours concernant le projet du nouvel arrêté fédéral sur la création de possibilités de travail. Le Comité central accepte une demande du délégué du Conseil fédéral pour les possibilités de travail de collaborer à une série de publications concernant les problèmes de la création de possibilités de travail. Les questions concernant l'habitation seront traitées en collaboration avec l'Union suisse pour l'amélioration du logement.

4. Nouvelles normes.

Le Comité central décide d'établir immédiatement de nouvelles normes pour les travaux en pierre naturelle et artificielle. Ces normes sont rendues nécessaires par l'importance prise

par ces modes de construction dans les temps actuels. De même, les normes provisoires pour le calcul, l'exécution et l'entretien des ouvrages en bois seront adaptées aux temps actuels par l'édition d'une adjonction.

5. Organisation des professions techniques.

Le Comité central décide de nommer une nouvelle commission chargée d'examiner la question de la protection des titres et de l'organisation des professions techniques en Suisse. Cette commission comprendra : MM. H. Ambühl, ingénieur, E. Choisy, ingénieur, F. Gilliard, architecte, H. Härry, ingénieur, H. Hofmann, professeur, architecte, W. Jegher, ingénieur, B. Jobin, ingénieur, M. Kopp, architecte, A. Stucky, professeur, ingénieur, A. Traber, ingénieur.

6. Siège central de la S. I. A.

Le Comité central ratifie le contrat de location concernant les nouveaux locaux du secrétariat central qui sera transféré à partir du 1^{er} octobre 1942 à la Beethovenstrasse 1, à Zurich. Le Comité central alloue un crédit de 5000 fr. aux travaux d'aménagement des locaux, pris sur le fonds pour la maison des ingénieurs et des architectes.

7. Centenaire de la Section de Fribourg.

Le Comité central délègue aux fêtes du centenaire de la Section de Fribourg MM. R. Neeser, ingénieur, président, H. Næf, architecte et P. Soutter, ingénieur. Le Comité central remettra à la Section de Fribourg un certain nombre d'exemplaires du volume Fribourg de la Maison bourgeoise, dont la Section pourra disposer comme don d'honneur.

8. Conseil suisse d'honneur.

Le Comité central annule la radiation de la liste des membres de la S. I. A. de M. E. Derron, ingénieur de la Ville de Zoug, décidée dans la séance du 3 octobre 1941, le différend entre M. E. Derron et la S. I. A. ayant été liquidé entre temps.

Le Comité central examine plusieurs autres questions, les travaux de la commission du plan d'aménagement national, les possibilités de procurer de la littérature technique aux ingénieurs polonais réfugiés en France, la deuxième exposition des matériaux de remplacement à Genève, la prochaine assemblée générale de la S. I. A. à Schaffhouse, etc.

Zurich, le 26 mai 1942.

Le Secrétariat.

COMMUNIQUÉS

Manifestations organisées à Genève à l'occasion de la 2^e Exposition de matières nouvelles.

Exposition de navigation intérieure.

L'Association genevoise pour la Navigation fluviale et le Port de Genève (Section de l'Association suisse pour la Navigation du Rhône au Rhin), organise, dans le cadre de l'Exposition de Matières nouvelles au Palais des Expositions de Genève, du 26 juin au 6 juillet 1942, une exposition de navigation intérieure groupant, en particulier, tous les projets étudiés à ce jour pour la jonction du Rhône au lac Léman par un canal navigable. Il n'est pas sans intérêt de rappeler qu'une quinzaine de projets, traitant ce sujet, ont déjà vu le jour, projets dus à l'initiative privée ou résultant d'expertises et d'études faites par les autorités fédérales et cantonales¹.

¹ Le Comité central de l'Association suisse pour la Navigation du Rhône au Rhin a décidé d'organiser, cette année encore, un concours d'idées, entre ingénieurs suisses, pour la jonction du Rhône au Léman par un canal navigable. Il peut être du plus haut intérêt, pour tous ceux qui voudraient se documenter, avant de participer à ce concours, de visiter cette exposition.